

**LE CONTRAT DE SCOLARITE 2011 / 2013  
BAC PROFESSIONNEL (1ère – Terminale)**

**Nature de la formation** : LE BAC PROFESSIONNEL ESTHETIQUE - PARFUMERIE

**Période** : sept. 2011 à juillet 2013

**Durée** : 2 ans

**Lieu** : Ecole Silvia Terrade 73 rue Louis Blanc- 69006 LYON. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 11457 69 auprès du Préfet de Région Rhône Alpes.

**INSCRIPTION / ou REINSCRIPTION DE L'ELEVE :**

**NOM** ..... **Prénom** .....

Adresse : .....VILLE.....CP.....

Né(e) le .....à.....Code Postal.....Nationalité.....

Niveau scolaire : .....Diplôme en cours : .....Diplôme obtenu : .....

Etablissement fréquenté : .....Ville : .....CP.....

Les Parents ou le représentant légal : Le(s) soussigné(s),

**Monsieur** : **NOM et Prénom** : .....

Profession.....Demeurant : .....

**Madame** : **NOM et Prénom** : .....

Profession.....Demeurant.....

Agissant en qualité de Père, Mère, Tuteur, Elle-même, Autre (en toutes lettres) : .....

	Téléphone fixe	Téléphone du travail	Téléphone portable	Téléphone fax
Père :				
Mère :				
Elève :				

EMAIL PARENTS :

EMAIL ELEVE :

MONTANT DE LA SCOLARITE..... €

	COUT ANNUEL	COMPTANT	PAIEMENTS ECHELONNES	
		-3%	ACOMPTE annuel	11 MENSUALITES (sans frais)
ISSUE DE LA FILIERE (avec CAP Esthétique)	4200€	4 074€	600 à l'inscription	327,27€
HOS FILIERE (Présentation au CAP en fin de 1 <sup>ère</sup> année)	+ 600 € = 4800 € (remise à niveau (la 1 <sup>ère</sup> année)	4 656€	600 à l'inscription	381,82€
*REMISE A NIVEAU LA PREMIERE ANNEE 600 € : 4 semaines de remise à niveau. Dates : 2 semaines avant la rentrée – 1 semaine en novembre – 1 semaine en Février				

Sont compris dans la scolarité : les soins corps, drainage esthétique, shiatsu, modelage californien, réflexologie, les soins hydro-esthétique, et les produits de soins

**ORGANISATION DU REGLEMENT A L'INSCRIPTION :**

- **ACOMPTE** 1<sup>ère</sup> année : 600 € réglé le ..... Chèque n° .....

- **FOURNITURES** : 590 € réglé le..... Chèque n° .....

(Le chèque des fournitures sera encaissé au mois d'août)

Liste à votre disposition comprenant tous les produits maquillage, matériel épilation, ongles, linge, tenue professionnelle Fascicules professionnels.

Tous les produits blancs utilisés en cours sont fournis par l'Ecole durant toute la scolarité Prévoir en 2<sup>ème</sup> année, un complément de 70 € pour le kit faux ongle et complément kit soin corps pour l'examen. Prescripteur en UV offert aux stagiaires (valeur 120 €)

**PIECES ADMINISTRATIVES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION**

- 3 photos d'identité
- 2 Photocopies de la carte d'identité recto/verso
- 2 Titres de séjour pour les étrangers
- 2 Certificats de la journée Militaire et/ou attestation de recensement
- Taille vêtement pour la tenue de pratique professionnelle :.....
- 1 attestation de Responsabilité civile
- Copie des Diplômes obtenus (CAP, BTS...)
- 10 enveloppes vierges 23x16 timbrées (Tarif +100 g)
- 10 enveloppes vierges 22x11 timbrées (Tarif 50 g)

Photo

DOSSIER COMPLET

COURRIER RENTREE

FOURNITURES

## **MODALITES DE LA FORMATION**

**Objet de la formation** : Contenu du référentiel du BAC PROFESSIONNEL D'ESTHETIQUE – PARFUMERIE – **Pré requis** : Titulaire du CAP Esthétique Cosmétique, Titulaire d'un BEP ou CAP autre (sous réserve de l'autorisation de l'académie, dépôt de dossier de positionnement), ayant accompli 1 année complète – de 1<sup>ère</sup>, ayant travaillé deux ans en Esthétique et désirant reprendre une formation.

**Les moyens pédagogiques** : Salles de pratique et d'applications techniques. Salles de cours théoriques. – Matériels techniques. Produits. Dossiers pédagogiques.

**Les modalités de contrôle des connaissances, nature de la sanction éventuelle de la formation** :

Contrôles continus hebdomadaires. Examens blancs trimestriels, présentation aux examens, attestation de l'Etablissement.

**Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat** :

Tous nos professeurs sont habilités par le rectorat de Lyon (dépôt d'une liasse approuvée par le Recteur).

## **ENGAGEMENT RESPECTIF DES PARTIES**

L'établissement s'engage expressément à fournir la prestation convenue dans les conditions fixées par la documentation de l'établissement. Le ou la candidat(e) prend connaissance du règlement de l'école et s'engage à le respecter.

**Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur en vigueur dans sa globalité**

**Les parents ou le représentant légal, ou bien encore l'élève elle-même :**

- Déclarent inscrire l'élève désigné(e) ci -avant auprès de l'établissement,
- Déclarent avoir pris connaissance et gardé un exemplaire du présent contrat,
- S'engagent à en respecter les clauses,
- S'engagent à payer l'intégralité des frais de scolarité, options et fournitures professionnelles comprises, conformément au tarif en vigueur et à l'échéancier figurant au verso du contrat.

## **CONDITIONS GENERALES**

**Article 1 -RESILIATION PAR LE REpondant FINANCIER/ANNULATION :**

Le répondant financier signataire du présent contrat de scolarité devra **informer l'Etablissement par lettre recommandée avec accusé de réception** de sa décision d'annulation ou de résiliation de l'inscription, qui pourra être acceptée dans les conditions suivantes :

1 - Si cette décision intervient dans les 10 jours après la signature du contrat, l'intégralité des sommes versées sera remboursée.

2 - Si cette décision intervient dans un délai supérieur à 10 jours à dater du jour de la signature du contrat, et avant la rentrée scolaire, l'annulation entraîne la perte totale de l'acompte versé à l'Etablissement

3 - Si l'annulation est pour cause de force majeure (grossesse pathologique, dépression nerveuse avec hospitalisation, décès) l'élève doit le

signaler par lettre recommandée avec accusé de réception en fournissant les justificatifs ; il peut résilier le contrat. **Dans ce cas seules les prestations dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat + un trimestre.** Dans tous les autres cas, la totalité de la scolarité est due.

**Article 2 -ANNULATION PAR L'ETABLISSEMENT**

Lorsque l'effectif minimum de dix élèves n'est pas atteint quinze jours avant la date prévue de la rentrée scolaire pour la classe dans laquelle l'élève est inscrit(e), l'établissement peut être conduit à proposer une prestation de remplacement au moins équivalente ou à annuler l'inscription. Dans ce dernier cas, l'intégralité des sommes perçues sera remboursée. Conformément aux Articles 1152 et 1231 du code Civil, lorsque l'établissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année scolaire, la résiliation de l'inscription sera prononcée et les sommes correspondant aux prestations non servies seront remboursées, augmentées éventuellement d'une pénalité.

En cas de paiement par prélèvement mensuels, le non respect des échéances prévues entraîne la perte de cette facilité de paiement, l'exigibilité du solde annuel des frais de scolarité, ainsi que l'exclusion de l'élève. Tous frais engagés au titre de frais bancaires liés à un impayé seront facturés. A défaut de règlement dans les délais prévus une majoration des intérêts au taux légal en vigueur sera appliquée sur les sommes dues ainsi qu'une clause pénale forfaitaire fixée à 10 % pour tenir compte des frais de recouvrement engagés. Un escompte de 3 % est accordé pour tout règlement global de l'annuité scolaire en une seule fois le jour de la rentrée.

**Article 3 - DISPOSITIONS SPECIALES POUR LES NON - RESIDENTS EN FRANCE**

Les élèves et/ou répondants n'ayant pas la qualité de résidents en France ne peuvent bénéficier du paiement en plusieurs échéances que si un engagement de caution solidaire est fourni (chèque du montant de la totalité de la scolarité) lors de l'inscription par une personne ayant cette qualité, salariée depuis au moins deux ans en France

**Signature du répondant financier :**

**Fait en deux exemplaires à Lyon, le**

**Signatures**

**Signatures précédées de la mention « Bon pour accord »**

<b>L'établissement</b>	<b>L'élève</b>	<b>Le père :</b>	<b>La mère</b>

***Ce document doit être retourné impérativement accompagné de l'autorisation de prélèvement, du RIB ainsi que la fiche financière.***

<b>SITUATION FINANCIERE</b>
-----------------------------

**BAC PRO 1<sup>ère</sup> et Terminale.**
**Nom..... Prénom.....**

	Téléphone du domicile	Téléphone du travail	Portable	Téléphone Fax
Père :				
Mère :				
Élève :				
<b>EMAIL PARENTS</b>		<b>EMAIL ELEVE</b>		

◆ **MONTANT DE LA FORMATION :**  €

◆ **Acompte** : 600 € réglé le .....

◆ **Fournitures** : 590 € réglé le.....

(\*) FILIERE (\*) HORS FILIERE (la 1<sup>ère</sup> année)

◆ **COMPTANT : (-3%)** .....4 .074.....  ou 4.656.....

◆ **PAIEMENT ECHELONNES :**

(\*)**Mensualités** 11 Prélèvements:.....327,27.....  (\*) ou 381,82.....  (\*)

ou 11 Chèques (à déposer à l'inscription) : ....327,27.....  (\*) ou 381,82.....  (\*)

(\*)**Trimestriels** : 3 Prélèvements : .....1.200,00.....  (\*) ou 1.400,00.....  (\*)

ou 3 Chèques (à déposer à l'inscription) : ....1.200,00.....  (\*) ou 1.400,00.....  (\*)

(Septembre – Décembre- Mars)

Chèques déposés le ..... \*(cocher l'option choisie)

**Prise en charge : Organisme :** ..... **Date :** .....

**Montant :** .....

**Solde à la charge du stagiaire :** .....

**ECHEANCIER** **Nb : Merci d'agrafer ce document à votre RIB et l'autorisation de prélèvement**

MOIS	Prélèvement	Chèque	Date	MOIS	Prélèvement	Chèque	Date	MOIS	Prélèvement	Chèque	Date
<b>ACOMPTE 1<sup>ère</sup> année : 600 € date :</b>				MAI				FEV			
SEPT				JUIN				MARS			
OCT				JUIL				AVRIL			
NOV				AOUT	<b>Acompte 2<sup>ème</sup> année : 600 €</b>			MAI			
DEC				SEPT				JUIN			
JANV				OCT				<b>SIGNATURES</b>			
FEV			NOV								
MARS			DEC								
AVRIL			JANV								